



BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHESION

SNUDI-FO 88

4, rue Aristide Briand BP 359 88009 EPINAL Cedex

snudi88fo@gmail.com / snudifo88.fr

SYNDICALISME LIBRE ET INDEPENDANT Année 2021

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

email:.....@.....

Fonction (adj, dir, ASH, IMF, Psy.....) :

Si directeur, nombre de classes :

Travail à temps partiel : %

Corps (institut, PE, PE HC) : Echelon : depuis le

Etablissement d'exercice :

Code postal : Ville : Tél :

Déclare adhérer au SNUDI-FO et régler la somme de € en versements

Le...../...../.....

Signature:

LA FORCE DU SYNDICAT

↪ C'est son nombre de syndiqués

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, affranchissements ...). Les ressources du SNUDI FO 88 ne proviennent que des cotisations des adhérents (aucune publicité commerciale), ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation à l'égard de quiconque.

↪ C'est son indépendance

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié, ni soutenir, même de manière « critique » ou « constructive » un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit.

Les adhérents reçoivent :

- L'Ecole Syndicaliste, journal du syndicat national
- Le Syndicaliste Indépendant, publication de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO)
- La Nouvelle Tribune, revue de la Fédération Générale des Fonctionnaires

Les syndiqués bénéficient :

- d'une protection juridique et une responsabilité professionnelle (idem Autonome de solidarité)
- de l'adhésion à l'AFOC, association de consommateurs de la CGT-FO

COTISATIONS DE BASE

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121	127	133	139	147	162
Profes des Ecoles	123	131	138	146	157	167	177	189	204
P.E. hors classe	183	191	198	206	217				

MAJORATIONS

Enseignant ASH	+ 9 €
IMF IEN	+ 13 €
Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2 - 4 classes	+ 6 €
Directeur 5 - 9 classes	+ 9 €
Directeur 10 classes et plus	+ 13 €

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt (ou fait l'objet d'un crédit d'impôt).

Temps partiel : (minimum 80€ cotisation au prorata du service effectué (50% ou 75 % de la cotisation)

PE Stagiaire : 60€

AVS – EVS : 50 €

RETRAITE : 90 €

La carte d'adhésion est établie en année civile (2021). **L'adhésion peut être réglée en plusieurs chèques ou virements (10 maximum).**

Les chèques sont à établir à l'ordre du SNUDI-FO Vosges.

Les virements sont à effectuer le 5 du mois au SNUDI-FO: **IBAN : FR77 2004 1010 1010 5134 7W03 117**

Le bulletin d'adhésion est à envoyer à: SNUDI-FO Vosges 4 rue Aristide Briand BP 359 88009 EPINAL Cedex, ou par mail à SNUDI-FO snudi88fo@gmail.com

La cotisation comprend depuis 2015 une protection juridique

Les tarifs annuels sont inchangés par rapport à ceux de 2015. Le Snudi-FO88 essaie au maximum de ménager ses adhérents, dans un contexte de gel des salaires et d'augmentation régulière du coût de la vie.

La cotisation inclut désormais automatiquement une protection juridique et une responsabilité professionnelle à la MACIF, auprès de laquelle la FNEC FP-FO (notre Fédération) a souscrit pour l'ensemble de ses adhérents à un contrat de groupe.

A titre de comparaison, l'offre similaire proposée par la MAIF (ex-Autonome de Solidarité Laïque) aux personnels de l'Education Nationale revient à près de 40€ par an.

Adhérer au Snudi-FO88 inclut désormais cette assurance, **(avec toujours une déduction fiscale ou un crédit d'impôt de 66% sur l'intégralité de la cotisation annuelle).**